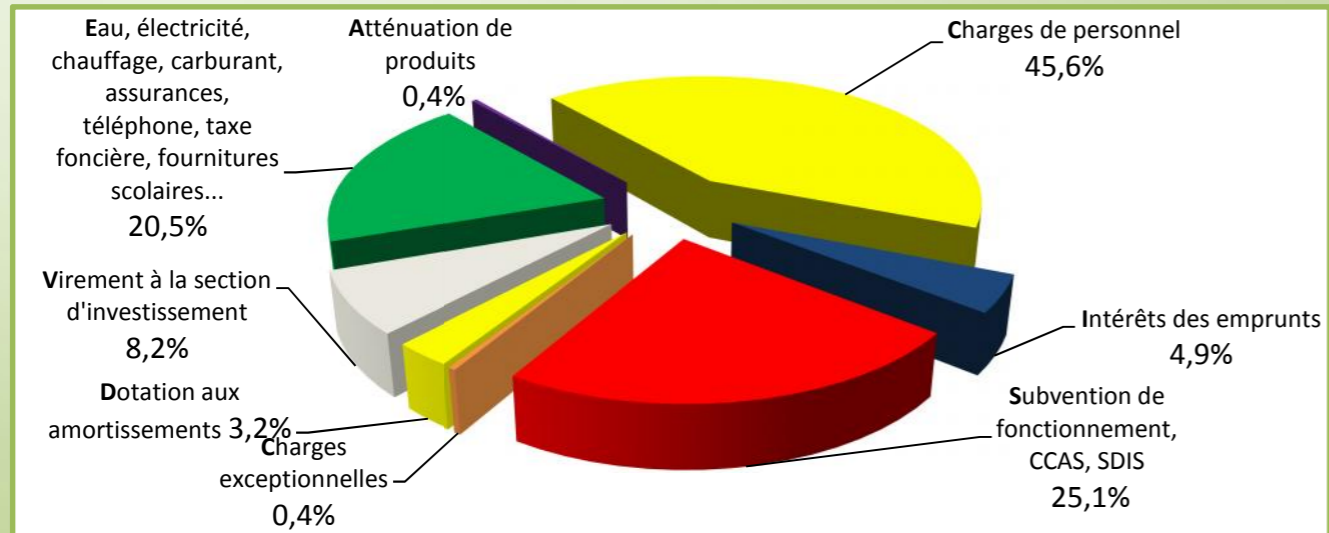


Le saviez-vous ?

Cherchez l'erreur ? Vu dans le dossier budget de Saint-Marcel info d'avril 2016, ce graphique présente un total de 108,3 % pour des dépenses de fonctionnement s'élevant à 7,87 millions € **soit une erreur de 653 210 €**



En espérant que le budget de la commune ne soit pas géré avec les mêmes approximations...



Bonne nouvelle : les travaux permettant de relier St Marcel à Epervans par la voie verte sont en cours. La voie débute sur le parking du Réservoir. Il s'agit du maillon manquant permettant désormais de relier Chalon à la Bresse, au Jura ... Mise en service prévue fin juin. **Sortez les vélos !!**

Maison rue Saint Fiacre : Suite et peut-être Fin... 18 mois de loyers perdus, un logement vide et pourtant de nombreuses demandes sont insatisfaites. Une association très proche de la majorité nous annonçait des travaux coûteux de réhabilitation pour 55 000€. La première adjointe en rajoutait avec 52 000 € pour la mise en accessibilité. Finalement et de façon tout à fait fortuite, nous apprenons le projet de vente de ce bâtiment. Vous avez dit : **Gestion raisonnée du patrimoine ou Braderie permanente des biens communaux. A suivre...**



Nouveau, retrouvez SMD sur le blog : <http://smd71380.jimdo.com/>

Oui, j'adhère à l'association SMD :

Nom - Prénom :

Adresse : _____

Adresse mail : _____

Je verse pour un an d'adhésion, la somme de

30 €

je choisis un montant €

Envoyer votre chèque à

Saint-Marcel Demain

40 A rue Philippe Flatot

71380 Saint-Marcel

Saint-Marcel Demain : Bureau de l'association :

Président : Jean-Luc Monat : 06.81.16.69.62

Vice-Présidente : Maryse Moine : 06.98.85.41.36

Secrétaire : Simon Tomasi

Secrétaire-adjointe : Véronique Perraudin

Trésorière : Annick Rebillard

Trésorier-adjoint : Christophe Rebillard

Les élus :

Jean-Noël Despocq – Andrée Comte

Christine Louvel – Fabrice Malet

Lydie Tromenschlager

Adresse mail : smd71380@gmail.com

JUIN 2016

NUMÉRO 4

BULLETTIN D'INFORMATION
DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

SMD Les Nouvelles
SAINT-MARCEL DEMAIN

Edito :

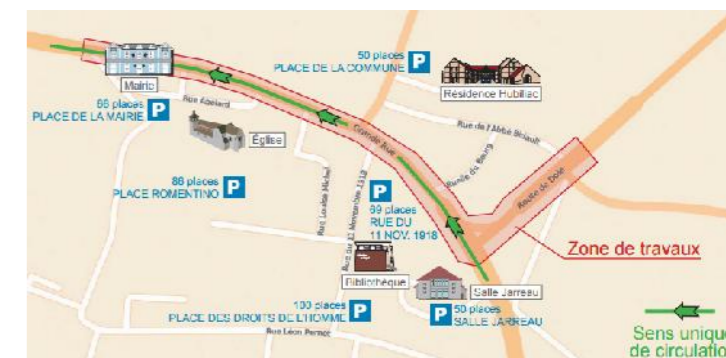
Vous voici en possession du 4ème numéro de notre publication « **Les Nouvelles** » de SMD. Depuis quelques semaines, vous pouvez également **nous retrouver sur notre blog** (voir au dos). Nous revendiquons ce **droit à l'expression** même si parfois il nous semble quelque peu bafoué. La minorité que nous soutenons a, elle aussi, été élue. Menacer, au sein même du Conseil Municipal, **assemblée démocratique et lieu de débat citoyen**, de ne plus donner la parole à la minorité parce que le discours dérange est une **atteinte à cette démocratie**. Ne réunir les commissions qu'à de rares exceptions, et nous l'avons déjà dénoncé, est une démonstration de la **volonté affichée d'exclure la minorité** du débat municipal. Le Maire d'une commune se doit de rassembler **au-delà de ses électeurs** et pourquoi ne pas, profiter de l'expérience d'un **ancien Maire**, d'une **conseillère en place depuis 1989**, d'une **élue départementale** et d'**anciens adjoints**. Pour toute réponse à ces demandes de participation aux différents dossiers, Monsieur le Maire de St Marcel répond : « **c'est nous qu'on a été élu** » !!!

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bel été 2016.

Les travaux de la Grande Rue

Les travaux engagés dans la Grande Rue et permettant de **sécuriser la distribution de l'eau** étaient en gestation depuis de nombreuses années dans les services du Grand Chalon. **Ce chantier prioritaire**, programmé pour quelques mois encore sera suivi d'un autre chantier, celui de **l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms** jusqu'à fin décembre. Enfin, en 2017, devrait intervenir le **réaménagement de la Grande Rue**. Une étude a été confiée au cabinet Berest de Dijon pour cette opération d'envergure. Lors de la dernière réunion publique, de nombreuses interrogations de la part des commerçants subsistaient sur le **devenir du stationnement et des arrêts de bus indispensables sur cet axe majeur**. Ces aménagements sont-ils nécessaires ? Oui, si l'on ne privilégie pas la circulation à **l'intérêt des commerçants et de leurs clients**.

Pour notre part, nous aurions souhaité une **grande consultation citoyenne** afin de recueillir l'avis de tous les acteurs de notre territoire, **usagers, associations, commerçants, artisans**.



L'aménagement de cet espace de vie doit être l'occasion d'amener tout le confort nécessaire aux personnes subissant un handicap, mais aussi de lancer une réflexion plus globale sur le fleurissement et soutenir toutes démarches visant à l'amélioration des façades.

Créer un véritable centre-bourg commercial et valoriser nos commerces de proximité doit être une priorité. Pour l'heure nous invitons tous les San Marciaux, pendant les désagrèments occasionnés, à rester fidèles à nos commerces locaux.

Nos valeurs - L' élu et les associations !

CHARTRE associative

Affichée en Mairie !

C'est une conviction sur laquelle tout élu local, quelle que soit son orientation politique, peut se retrouver : les associations jouent un rôle fondamental dans la vie de la cité et participent au renforcement de la cohésion sociale : sans elles, quelle animation de la cité ? quelle offre d'activités sportives et culturelles ? quels lieux d'échanges et de convivialité, d'apprentissage de la citoyenneté, et d'expérimentation du **"vivre ensemble"** ? Nombreux sont les services rendus à la population, services qu'une municipalité ne pourrait offrir seule.

C'est pourquoi, les associations, dans leur grande majorité, **sont les partenaires indispensables des collectivités locales.**

Mais les associations sont aujourd'hui fragilisées, confrontées à deux difficultés majeures :

- ✦ reposant sur l'engagement de leurs membres actifs et de leurs responsables, elles peinent à renouveler leurs effectifs bénévoles alors même que le nombre de leurs "adhérents bénéficiaires" va souvent croissant.
- ✦ la difficulté croissante à solliciter des mécénats privés, à organiser des manifestations rémunératrices,... les oblige chaque année à réinterroger leur capacité d'action et accroît leur dépendance aux subventions octroyées par les collectivités.

Aussi, face aux associations, les élus ne doivent jamais oublier ni ces spécificités ni leur devoir de soutien.

En réponse à la crise du bénévolat, les élus n'ont pas pléthore de leviers. Toutefois, les actions visant à mettre en valeur les associations et leurs actions sont à saluer. Ainsi, l'organisation cette année sur Saint Marcel des **"Assofestives"**, dans le prolongement des **"Associatives"**, initiées sous le précédent mandat, est une très bonne nouvelle.

Concernant la capacité financière, donc d'action, des associations, le devoir de la municipalité est de leur **offrir de la visibilité, un cadre pérenne et sécurisant** afin qu'elles soient en mesure de se projeter. Pour cela, **elle dispose de deux leviers puissants: les conventionnements et une grille**

"objectivée" de répartition des subventions.

Dans le cadre du conventionnement, l'association s'engage à réaliser certaines actions, en cohérence avec les axes de la politique publique locale et, en contrepartie, la commune s'engage à lui apporter le soutien nécessaire en terme financier, matériel et humain. Ce soutien peut évoluer en fonction des actions réellement menées.

Les critères d'attribution des subventions permettent, quant à eux, une répartition transparente sur la base des priorités de la collectivité. Pour mémoire, sur le précédent mandat, étaient entre autres pris en compte la part de San Marciaux parmi les adhérents, l'action auprès de la jeunesse, le rayonnement de la commune sur le territoire, la qualité de l'encadrement,...

En l'absence de tels critères d'attribution, les décisions prises par le Conseil Municipal sont facilement contestables et les accusations de favoritisme ou de clientélisme peuvent rapidement surgir...

En second lieu cette absence de cadre et de règles claires engendre pour les associations un fort sentiment d'incertitude quant à la pérennité des ressources mises à leur disposition par la collectivité, puisqu'elles se trouvent chaque année soumises à des aides au coup par coup, au bon vouloir du prince...

Enfin, le nécessaire soutien doit s'accompagner d'une prudente mise à distance : la mise en place de critères objectifs est la garantie que le but n'est pas de transformer les associations en simple relais aux ordres de la municipalité et qu'il ne s'agit pas pour les élus de "mettre la main" sur la vie associative, mais bien d'en soutenir les activités.

C'est tout le sens des interventions des élus de Saint Marcel Demain ces deux dernières années : obtenir de la nouvelle équipe municipale des critères d'attribution des subventions clairs, transparents, objectifs et inscrits dans la durée.

C'est l'histoire d'un renoncement de la majorité : annoncées pour 2015, puis repoussés à 2016, et finalement abandonnées au profit d'une vision purement financière et d'un but unique : économiser.

Trois questions à une élue : Lydie Tromenschlager

Peux-tu te présenter en quelques mots?

J'ai 60 ans, je suis mariée, j'ai un fils et deux petites filles. Je suis commerçante aux Chavannes.

J'ai toujours habité à St Marcel : enfance aux quartiers des Buttes, adolescence à la Noue, début de mon mariage aux Chavannes et, depuis 1984, rue Alfred Jarreau. Comme vous pouvez le constater, la vie de la commune me tiens beaucoup à cœur.

Quelles ont été tes fonctions dans les précédents conseils municipaux?

Élue depuis 1989 aux cotés de Roger Leborne, j'ai commencé comme conseillère municipale pendant un mandat puis j'ai effectué les trois suivants en tant que maire-adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration scolaire. Depuis avril 2014, je suis conseillère municipale dans la minorité.

Quel est ton regard sur les décisions de la nouvelle majorité ?

Beaucoup de décisions sont prises dans la précipitation et sans débat. Au début du mandat, **la constitution des commissions a été rectifiée après quelques jours, sans concertation** : c'est ainsi que je me suis vue retirée de la commission des affaires scolaires, sans préambule.

Quant à la semaine des 4,5 jours que nous avons mise en place avec le personnel enseignant et les parents d'élèves, elle a été transformée : les activités périscolaires initialement installées en fin de journée ont été reportées sur le jeudi après midi, **par souci d'économie et sans tenir compte des rythmes d'apprentissage des enfants.** Nous avons mis un point d'honneur à proposer la



gratuité de ces activités, la nouvelle majorité y a mis fin, sans se soucier de l'égalité des élèves.

La participation leur semble minime, mais si pour le maire **« 1 sou c'est 1 sou », pour les familles 1 sou peut être beaucoup...**

Ce qui me satisfait, c'est de voir que le projet du **restaurant scolaire** sera bientôt réalisé. Mais là encore dans la précipitation car le délai pour l'obtention des subventions expire à la fin de cette année. Une présentation en commission aurait été judicieuse...

Nous étions nous aussi en pleine réflexion sur le groupe scolaire Roger Balan. Le rapatriement des classes de l'annexe afin de supprimer les navettes, la réalisation d'un restaurant et d'un gymnase pour la sécurité et le confort des élèves nous tenaient particulièrement à cœur. **Je me réjouis donc sincèrement qu'une partie de ce projet prenne vie.**

Pour le projet de la grande rue, **les travaux se sont décidés sans concertation.** Nous aurions aimé une présentation en commission mais, là encore, nous avons été évincés !

Là où le bât blesse, c'est dans le manque de débat, de concertation entre la majorité et la minorité et dans la volonté du maire de réduire à néant notre rôle de conseiller dans la minorité.

Des promesses sur le patrimoine communal ?



Le bâtiment qui abritait l'**Union Maraîchère**, symbole de cette activité pratiquée pendant de nombreuses années à St Marcel, va être cédé à un promoteur immobilier pour y réaliser des logements sociaux.

La façade sera-t-elle conservée ? Seul un engagement verbal de l'investisseur le garantit. Cela sera-t-il suffisant ? **Sur cette délibération, les élus de la minorité se sont abstenus devant le manque de clarté et interrogations qui subsistent sur cette promesse synallagmatique de vente.**